

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **21 (1876)**

Heft 10

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sorti des ateliers de Krupp. Cette pièce est la plus lourde qui ait été jusqu'ici construite en Allemagne ; munie de son appareil de fermeture, elle pèse 57,500 kilogrammes (environ 57 tonnes).

Les projectiles sont des obus en acier, pesant 510^k, charge explosive de 15^k comprise ; des obus en fonte durcie de 525^k, avec une charge explosive de 8^k ; des obus allongés, de 410^k, avec une charge explosive de 50^k. La charge varie, suivant l'espèce de projectile, de 255^k–110^k de poudre prismatique ; chaque prisme de poudre pèse environ 40 grammes et est perforé d'un canal unique destiné à régler la combustion de la poudre de manière à la rendre progressive et obtenir une vitesse initiale suffisante sans fatiguer la pièce outre mesure. La poudre prismatique à sept canaux en usage pour le calibre de 30 $\frac{1}{2}$ centimètres et celle à gros grains de 25 à 30 millimètres ont dû être écartées, la première était d'un effet trop brisant pour le calibre de 35 $\frac{1}{2}$ cm sans donner pour la vitesse initiale une augmentation de vitesse initiale correspondant à l'excès de pression ; la deuxième donnait une combustion défectueuse et une vitesse initiale très faible.

Mises en parallèle des résultats fournis par la pièce anglaise de 81 tonnes, les expériences de tir de Dülmen ont été jugées satisfaisantes. Bien que le calibre anglais soit de 15^{mm} supérieur à celui de Krupp et que son projectile pèse environ 50^k de plus, la puissance balistique de la pièce allemande est supérieure ; d'une part celle-ci supporte une charge notablement supérieure, malgré un poids de 25 tonnes en moins ; de l'autre la diminution de poids de son projectile est rachetée par sa vitesse. Ainsi la pièce de 81 tonnes, avec une charge de 105^k et un projectile de 570^k, possède une vitesse initiale de 470^m ; tandis que la pièce de 35 $\frac{1}{2}$ cm, avec une charge de 155^k et un projectile de 520^k, possède une vitesse de 500^m. Dans ces conditions, il résulte pour la première des deux pièces une puissance vive initiale de 6450 tonnes-mètres et pour la seconde de 6625.

La supériorité de la pièce allemande est plus marquée encore dans le tir de plein fouet contre des blindages, la section droite moindre de son projectile facilitant sa pénétration.

On peut conclure, en outre, des essais que les cuirasses des types les plus forts sont percées par ce projectile, même à grande distance.

ÉTAT DE LA FONDATION DUFOUR.

Report du bulletin n° 5	fr.	3003 95
De l'école de recrues n° 33, section des médecins.	»	185 —
De la société bernoise des officiers, par M. le commandant Brunner ; 2 ^e versement	»	352 20
De quelques membres de la société des officiers de Bâle Ville.	»	150 —
D'officiers, sous-officiers et soldats du district de Baden (Argovie).	»	130 —
Total, fr.		3821 15

Weinfelden, 25 avril 1876.

H. STÆHELIN, 1^{er} lieutenant d'état-major.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Vaud. — Le Conseil d'Etat, en date du 5 mai 1876, a rendu l'arrêté suivant sur la formation de la liste des jurés militaires pour 1876 :

Art. 1^{er}. — Dans chaque arrondissement il est désigné des compagnies ou fractions de compagnies à tour de rôle, formant un effectif de 500 hommes au moins, sur laquelle la liste des jurés est formée à teneur de l'art. 228 de la loi fédérale sur la justice pénale pour les troupes fédérales.

Art. 2. — Pour l'année 1876, les compagnies ou fractions de compagnies désignées sont les suivantes :

- a) Le détachement de la compagnie de sapeurs du bataillon du génie n° 1 d'élite ;

b) Le détachement de la compagnie de sapeurs du bataillon du génie n° 2 d'élite ;

c) Les batteries de campagne nos 3, 4 et 7 d'élite ;

d) Les escadrons de dragons nos 1, 2, 3 et 4 d'élite ;

e) Les compagnies nos 1, 2, 3 et 4 du bataillon de carabiniers n° 1 d'élite ;

f) La compagnie n° 1 de chacun des bataillons de fusiliers nos 1, 4 et 7 d'élite.

Art. 3. — Les commandants d'arrondissement feront dresser une liste générale pour leur arrondissement en trois séries numérotées comprenant :

1^{re} série. Tous les officiers de compagnies ou fractions de compagnies indiqués à l'art. 2 et domiciliés dans l'arrondissement.

2^e série. Tous les sous-officiers de ces mêmes compagnies ou fractions de compagnies domiciliés dans l'arrondissement.

3^e série. Tous les caporaux de ces mêmes compagnies ou fractions de compagnies domiciliés dans l'arrondissement.

Il sera de plus tiré au sort par le commandant d'arrondissement deux hommes par fraction de compagnie de 75 hommes et au-dessous, et quatre hommes par compagnie ou fraction de compagnie forte de plus de 75 hommes dont les noms seront joints à la liste des caporaux.

Art. 4. — Les commandants d'arrondissement transmettront ces listes au Département militaire, au plus tard pour le 20 mai courant.

Art. 5. — Le Département militaire est chargé de l'exécution du présent arrêté. — Donné, etc.

— Le Conseil d'Etat a constitué comme suit le tribunal militaire pour 1876 :

Grand juge : A. Dupraz, commandant à Vevey. Suppléants : A. de Gingins, colonel divisionnaire (art. 35, § 2 de la loi) à la Sarraz ; U. Badoux, major à Crémrin, et A. Pittet, major à Bière.

Premier juge : G. Contesse, capitaine à Romainmôtier. Suppléants : A. Kess, capitaine à Moudon ; Ph. Pichard, capitaine à Ollon.

Second juge : J. Genet, capitaine à Bex. Suppléants : H. Capt, capitaine au Solliat ; F. Pochon, capitaine à Chêne-et-Pâquier.

Auditeur en chef : Ch. Duplan, procureur-général à Lausanne.

Auditeur : M. Morel, capitaine à Lausanne. Suppléants : F. Dubrit, 1^{er} lieutenant ; L. Paschoud, lieutenant à Lausanne.

Greffier : J. de la Harpe, lieutenant à Lausanne.

Genève. (*Corresp. part.*) — Notre société militaire a eu plus de vie à la fin de l'hiver que le commencement pouvait le faire espérer ; le comité ayant réussi à organiser quelques séances, chose qui n'est pas toujours facile, les officiers disposés à traiter un sujet en public n'étant pas très nombreux.

Les deux premières de ces séances, données par M. le lieutenant-colonel Pictet de Rochemont, avaient pour sujet la dynamite et son emploi à la guerre. M. Pictet de Rochemont, qui a dès l'abord captivé son auditoire par une parole claire et agréable, a consacré la première à l'histoire de la dynamite. Dans une heure qui a semblé trop courte à tous ses auditeurs il a expliqué la fabrication de cette terrible matière, les dangers qu'elle présente et les moyens de les éviter.

Dans la seconde il a parlé des effets de la dynamite et de la manière de s'en servir ; la fin de la séance a été employée à l'énumération des cas où son emploi peut être avantageux à la guerre. Ces deux séances viennent d'être complétées par des expériences qui ont eu lieu le 30 avril et qui n'ont pas été la partie la moins intéressante du cours qu'a bien voulu faire l'honorable lieutenant-colonel.

M. le major Coutau, à la demande du comité, a donné quatre séances sur la nouvelle instruction pour les manœuvres d'infanterie, qui a subi quelques changements par suite de la formation en quatre compagnies. Pour rendre son travail plus complet, M. Coutau a fait précéder l'étude de l'instruction sur les manœuvres

vres d'un rapide exposé des derniers changements apportés à nos règlements, école du soldat, école de compagnie et école de bataillon, ce qui a employé la première séance. Dans les trois dernières il a expliqué les évolutions du régiment, de la brigade et de la division.

L'impression de tous les officiers présents était que ces quatre séances valaient mieux pour leur instruction que bien des jours de service, ou beaucoup plus de temps de travail individuel ; aussi M. le major Coutau a reçu les plus vifs remerciements de ceux qui ont profité de ses agréables et utiles leçons.

Ajoutons à cette partie sérieuse un certain nombre de réunions familières des membres qui fréquentent habituellement le Cercle des officiers, l'ouverture de la bibliothèque tous les samedis, l'achèvement du catalogue et son impression, et nous pourrions bien augurer de l'activité future de notre société militaire.

Comme les lecteurs de la *Revue militaire* ont déjà été mis au courant des cours donnés par la société des sous-officiers, nous n'en disons rien, sinon qu'ils ont eu lieu dans l'ordre voulu et ont été suivis par le nombre d'auditeurs que l'on pouvait espérer.

France. — On écrit de Versailles le 9 mai au *Journal de Genève* :

« M. Langlois, rapporteur du budget de la guerre, a rempli deux séances, celles d'avant-hier et d'hier, du récit des irrégularités qu'il avait relevées. S'il n'est pas de budget plus considérable, il n'en est point de plus obscur et où les abus se dissimulent mieux. Le général chef d'état-major général, M. Gresley, qui avait comparu devant la sous-commission, ne s'est pas attaché à les défendre, loin de là. Il les connaît mieux que ceux qui l'interrogeaient, il en connaît un plus grand nombre, et n'était sa situation, il les eût divulgués, semble-t-il, avec une certaine satisfaction.

« Sur l'ensemble des services, la commission espère réaliser une économie de 12 millions, qui pourrait aller jusqu'à 20, sans jeter le trouble dans aucun d'eux.

« Voici, en résumé, les observations les plus curieuses qu'on m'a signalées. Sous prétexte de simplifier les décomptes de la solde et des accessoires, chose bonne en soi, M. le général de Cissey les aurait augmentés de cinq millions et demi, sans consulter l'Assemblée nationale, bien entendu ; le sort du soldat n'a pas été amélioré, mais les officiers généraux, assez bien dotés déjà, ont prélevé sur cette somme une part léonine.

« L'indemnité de résidence, allouée à la garnison de Paris, a été étendue aux troupes stationnées dans les départements assez éloignés ; le ministre, dans un état d'effectif, déclare que dix bataillons de chasseurs à pied sont casernés dans le département de la Seine, et il est obligé de reconnaître qu'il n'y en a qu'un seul. A ce renseignement, on peut apprécier l'exactitude des autres.

« On reproche au ministre de s'entourer d'un état-major de 44 officiers, et au général de Ladmirault, gouverneur de Paris, de suivre le même exemple, bien que Paris, place de guerre, ait son état-major au complet. Les différents chapitres de dépense fourmillent de doubles emplois ; celui de l'habillement présente des augmentations inexplicables sur le prix des uniformes de la troupe.

« La commission entend supprimer l'indemnité d'entrée en campagne, conservée jusqu'ici en faveur des officiers envoyés en Algérie ; elle supprime également le crédit relatif aux aumôniers de l'armée, en exceptant ceux qui sont attachés à nos hôpitaux militaires. Elle proposera de changer l'affectation de l'hôtel des Invalides, qui n'hospitalise pas plus de 550 pensionnaires, pourvus d'un état-major et d'un personnel administratif qu'on ne saurait vraiment conserver ; les invalides ne seront par pour cela abandonnés par l'Etat, qui les entretiendra soit dans leurs communes respectives, soit dans des hospices privés. Ces braves gens ont envoyé une députation pour réclamer cette réformation ; ils ne demandent qu'un privilège, celui de continuer à porter leur uniforme.

« Les bureaux de la guerre avaient un historiographe attitré, M. Camille Rousset; cette sinécure lui valait 10,000 fr. de traitement qui ne seront pas maintenus, pas plus que la solde d'un cinquième maréchal de France, dignité restée vacante depuis la condamnation de Bazaine. La gauche, depuis 1874 et 1875, avait voulu retirer ce crédit pour enlever toute velléité d'en user au pouvoir exécutif. Mais les orléanistes, plus forts alors qu'aujourd'hui, ne perdaient pas de vue M. le duc d'Aumale et semblaient, en laissant la porte du budget ouverte, poser une candidature dont les chances ne se discutent plus. Les députés ont appris, à cette occasion, que M. le président de la République cumulait, avec sa solde de maréchal, le traitement de la première fonction du pays. Ce faisant, il croit rester soldat. On ne l'en blâme pas, car les deux émoluments réunis ne l'enrichissent point. Un précédent existe d'ailleurs qui remonte au maréchal Soult. »

Italie. — *L'Italia militare* du 29 avril donne les renseignements ci-après sur les camps d'instruction de 1876 :

Division de Florence. — Un camp sera constitué à Rosignano et sera occupé :

1^o Pendant le mois de juillet, par la 9^e brigade d'infanterie (12^e et 33^e d'infanterie), 3 bataillons du 4^e bersagliers, une batterie et un escadron.

2^o Pendant le mois d'août, par la 14^e brigade d'infanterie (20^e et 39^e d'infanterie), une batterie et un escadron.

La 38^e brigade (69^e et 70^e d'infanterie) opérera pendant le mois d'août aux environs de Livourne avec une batterie et un escadron.

Les troupes d'artillerie et de cavalerie ne seront attachées aux brigades que dans la deuxième quinzaine du mois de manœuvres.

Division de Bologne. — 1^o Camp de Faenza, occupé en juillet par la 7^e brigade d'infanterie (9^e et 10^e régiments).

2^o Camp de Val di Savona, occupé en août par la 13^e brigade (19^e et 63^e régiments) et 3 bataillons du 9^e bersagliers.

3^o Camp de Montecchio occupé : En juillet par la 27^e brigade (43^e et 44^e régiments), en août par la 36^e brigade (64^e et 66^e régiments). Chaque brigade sera renforcée d'une batterie et d'un escadron pendant les vingt derniers jours.

Division d'Alexandrie. — Camp de Varallo-Pombia occupé : en juillet par la 4^e brigade (4^e et 74^e régiments), en août par la 23^e brigade (36^e et 73^e régim.).

Deux batteries et un escadron concourront aux manœuvres pendant les quinze derniers jours.

Division de Milan. — 1^o Camp de Somma : juillet, 26^e brigade (41^e et 42^e régiments) avec deux batteries et un escadron.

2^o Camp de Gallarate : juillet, 6^e brigade (7^e et 8^e régiments), avec deux batteries et un escadron

3^o Camp de Somma-Gallarate : août, 5^e brigade (3^e et 48^e de ligne), 3 bataillons du 8^e bersagliers, 2 escadrons et 3 batteries.

Division de Naples. 1^o Camp de Teano : du 1^{er} au 18 juillet, 17^e brigade (25^e et 38^e régiments), 1 batterie, 1 escadron; du 19 juillet au 9 août, 18^e brigade (26^e et 35^e régiments), 1 batterie et 1 escadron.

2^o Camp de Capoue : du 10 au 31 août, 32^e brigade (55^e et 56^e régiments), 1 batterie et 1 escadron.

3^o Le 57^e d'infanterie et le 5^e bersagliers opéreront aux environs de leur garnison respective.

Division de Salerne. — 4 bataillons de la 37^e brigade et 2 de la 19^e seront réunis pour les exercices de combat pendant la première quinzaine d'août aux environs de Salerne, puis renforcés d'une batterie et d'un escadron se rendront près de Baronissi et San-Severo pour manœuvrer pendant quinze autres jours.

Division de Bari. — Le 78^e d'infanterie en juillet, le 77^e en août, seront cantonnés pour un mois à Otrante et y feront leurs exercices de combat.

Division de Palerme. — Un camp sera formé dans la forêt de la Ficuzza. Les bataillons de la garnison de Palerme s'y rendront successivement pour exécuter leur tir.

Division de Messine. — Les bataillons de la division iront successivement faire leur tir au camp des Anglais près de Messine.

Division de Rome. — Les 1^{er} et 2^e grenadiers réunis au 60^e d'infanterie, sous les ordres du général commandant la brigade des grenadiers, occuperont, avec une batterie et un escadron, du 24 juillet au 24 août, le camp de Viterbe.

Quant aux régiments de la garnison de Rome, ils feront leurs exercices de combat aux environs de la capitale et exécuteront, régiment par régiment, leur tir à Rocca di Papa.

Division de Pérouse. — Camp de Fabriano : deux périodes. En juillet, le camp sera occupé par la 11^e brigade (15^e et 16^e régiments), une batterie et un escadron. En août, il sera occupé par la 24^e brigade (57^e et 52^e régiments), qui aura préalablement été concentrée à Gualdo Tadino pour faire son tir.

Division de Chieli. — 1^o Camp de Pescara : du 26 juin au 26 août (deux mois), ce camp sera occupé par le 3^e bersagliers. Pendant les vingt derniers jours, ce régiment sera renforcé par une section et un peloton.

2^o Camp d'Aquila : du 26 juillet au 26 août, y sera concentrée la 21^e brigade (51^e et 52^e régim.) avec 1 batterie, 1 section de montagne et 1 escadron.

Commandement général de Turin. — Les troupes des divisions de Turin et de Gènes opéreront dans les conditions suivantes :

Juillet. Camp de Cuneo : 5^e brigade (5^e et 6^e régim.), 2 batteries et 1 escadron.

Camp entre Fra-Carcare et Montezemolo : 51^e brigade (53^e et 54^e régiments), 2 batteries et 1 escadron.

Août. Camp d'Avigliana-Rivoli : le 11^e d'infanterie de la 8^e brigade, 5 bataillons du 1^{er} bersagliers, 2 batteries et 1 escadron.

La 20^e brigade (29^e et 30^e d'infanterie) opérera d'abord au camp de San Maurizio, puis renforcée de deux batteries et d'un escadron, près d'Ivrea.

Division de Vérone. — 1^o Camp de Castiglione, occupé du 21 juin au 21 juillet par la 10^e brigade d'infanterie (13^e et 14^e régiments), 1 escadron, 1 batterie et 1 section du génie.

2^o Camp de Lonato, occupé du 21 juin au 21 juillet par la 15^e brigade (21^e, 22^e et 61^e régiments), 2 escadrons, 2 batteries et 1 section du génie.

3^o Camp de Fosse et de Breonio, occupé du 26 juillet au 26 août par la 53^e brigade (59^e et 76^e d'infanterie), le 7^e bersagliers, 2 escadrons, 1 batterie de campagne, 1 batterie de montagne et 1 section du génie.

Division de Padoue. — 1^o Camp de Pederobba, occupé du 21 juin au 21 juillet par la 2^e brigade (1^{er} et 2^e rég.), 1 escadron, 1 batterie et 1 section du génie.

2^o Camp de Cividale, occupé du 26 juillet au 26 août par la 59^e brigade (71^e et 72^e régiments), le 6^e bersagliers, 3 ou 4 escadrons du 19^e de cavalerie, 2 batteries et 1 section du génie.

L'instruction pratique du tir se complétera à Busto-Arrizio pour les troupes de la garnison de Milan, à Novi pour celles d'Alexandrie, à Viareggio, Montecchio, S. Maurizio, pour celles de Florence, de Bologne, de Turin.

ORDRE DE BATAILLE DE L'ARMÉE SUISSE

représenté par des tableaux qui sont composés des numéros des pattes d'épaules.

Prix d'un tableau de 60/90 centimètres, représentant une division d'armée :

5 francs

Adresser les commandes directement à

BORN MOSER & C^e,
à Herzogenbuchsee.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.